



---

# L'ÉCHO DU RELAIS N° 5

## Le journal des assistants maternels d'Ingré



---

### Dans ce numéro :

Les douces violences	2-4
Le lavage de nez	5
Le point sur le salaire	6
La vie du RAM « Les Lapinoux »	7



# LES DOUCES VIOLENCES

Arrête de pleurer, on dirait un bébé !». « Ah ! ça pue, tu as encore fait caca !» « Que tu es laid quand tu pleures - hou la vilaine petite fille qui fait un caprice. » Ou encore, « Je ne t'aime pas quand tu fais cela ». Des phrases semble-t-il anodines mais oh combien traumatisantes pour un jeune enfant.



Ces quelques illustrations sont l'occasion de réfléchir sur nos pratiques éducatives.

Le jugement de l'enfant ou de sa famille, le surnom donné, les gestes trop rapides envers l'enfant, la parole que l'adulte ne maîtrise pas et qui circule au-dessus de la tête de l'enfant, les attitudes diverses faites par automatisme sont autant de douces violences rencontrées au quotidien. En avons-nous mesuré les effets sur le développement psychologique du jeune enfant ?

## Que sont les « douces violences » ?

On ne peut aller plus loin sans définir les termes de « violence » et « douce ». Le Petit Larousse (1999) décrit la violence comme « l'extrême véhémence, outrance dans les propos, le comportement ». Tandis

que l'adjectif « douce » signifie « qui manifeste de la douceur, de la bonté, de la gentillesse » ou encore « qui procure une sensation agréable, un sentiment de bien-être ».

Christine Schuhl associe ces deux termes de sens contradictoire, pour nommer les gestes et les maladresses verbales de l'adulte envers l'enfant. Elle précise que « ce n'est pas de la maltraitance » mais que « c'est une sorte de ressenti immédiat que l'adulte va faire vivre à l'enfant sans forcément prendre conscience de ses conséquences ». Toutefois, Christine Schuhl précise bien dans son ouvrage qu'elle « ne cherche pas à « dénoncer » mais bien à appeler à la vigilance ». Elle souligne qu'il n'y a pas d' « intentionnalité de faire mal à l'enfant ».

Si certains gestes, certaines attitudes et certaines paroles semblent anodins, insignifiants pour l'adulte, ils ne le sont pas pour l'enfant qui les vit. Celui-ci se construit au contact de l'adulte. Nos réactions et nos attitudes vont lui permettre de développer sa confiance et son estime de soi.



Ainsi, ces attitudes répétées génèrent chez l'enfant un sentiment « d'insécurité affective ». Elle explique que le jeune enfant est sensible aux faits et gestes de l'adulte. C'est par ce contact, cette proximité qu'il va élaborer une identité personnelle. Elle dit clairement qu'une atteinte à sa dignité est génératrice de séquelles et laisse une empreinte dans son inconscient. En conséquence, ces comportements déstabilisent et perturbent l'enfant dans son développement psychique.

### Qu'est ce qui peut provoquer ces attitudes, ces comportements, ces réactions ?

Le **quotidien** peut avoir une influence sur nos comportements car de nombreux impératifs rythment la journée de l'enfant : le temps du repas, du change, les préparatifs de la sieste, de grandes amplitudes de travail, etc. Nous passons d'une action à une autre sans trouver le temps de nous questionner sur notre pratique. La gestion du groupe devient alors la priorité par rapport aux demandes individuelles de l'enfant.



Par exemple : l'enfant peut être déstabilisé lorsque celui-ci subit des gestes qu'il n'a pas compris ou dont il n'a pas été averti au

préalable. Comme arriver derrière lui pour le moucher ou lui nettoyer le visage sans le prévenir.

Les **références personnelles** du professionnel, l'histoire, le vécu peuvent influencer sa manière d'agir.

Un **parent exigeant** peut aussi nous placer dans des situations délicates. Il est parfois difficile d'accepter le parent tel qu'il est et non pas tel qu'on aimerait qu'il soit, à notre propre image. Cela aussi peut nous entraîner à parler du parent de façon critique en présence de l'enfant.

La perte de motivation, **l'épuisement professionnel**, la fatigue, une pratique professionnelle solitaire peuvent conduire à ces douces violences.



### Pour éviter les « douces violences » :

**Prendre conscience** que nous pratiquons parfois des « douces violences » n'est pas chose aisée. Cela demande de faire preuve d'humilité mais c'est pourtant ce qui peut permettre de réajuster sa pratique professionnelle afin de veiller au bien-être de chaque enfant dont nous avons la responsabilité.

*Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, d'Ormes et de Saint Jean de la Ruelle.*

**Réfléchir** au sens que nous donnons à nos actions éducatives, aux actes de la vie quotidienne notamment (le repas, la sieste) peut permettre d'améliorer nos pratiques professionnelles.

**Verbaliser** les gestes quotidiens lorsqu'on accompagne l'enfant.

Repérer et accepter nos propres limites (état de fatigue, agacement...) peut aider à ajuster nos comportements, d'autant plus que l'enfant se sentira reconnu et entendu en tant qu'individu, avec ses différences, son histoire...

Etre **en cohérence avec la famille**, tout en respectant les pratiques et savoir-faire de chacun. Créer un respect mutuel permettant une sécurité affective pour l'enfant.

**C'est à travers notre manière de considérer l'enfant que son estime de soi se construit. C'est pourquoi la parole de l'adulte portée à l'enfant est si essentielle.**

N'oublions pas que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain.

La pédagogie doit être le fruit d'un travail réfléchi. Tout acte prodigué à l'enfant doit être pensé en fonction de sa personnalité et de ses besoins du moment. Ainsi, le professionnel établit une relation constructive et de confiance avec l'enfant et sa famille.

Il s'agit aussi de repenser l'aménagement de l'espace. La disposition de la salle et le matériel proposé sont essentiels pour diminuer les conflits et pour favoriser l'éveil de chaque enfant. Plus l'atmosphère est détendue plus l'enfant se sent en « sécurité affective ».

Pour conclure, gardons à l'esprit qu'il n'y a pas de « gentils » ou « méchants » enfants mais des êtres en devenir qu'il nous appartient d'accompagner et de valoriser.

Pour aller plus loin :

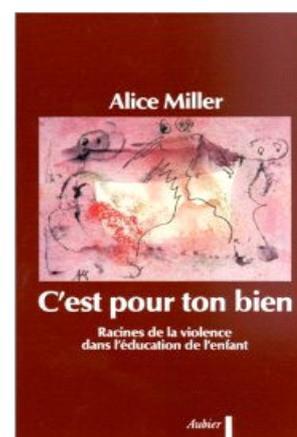
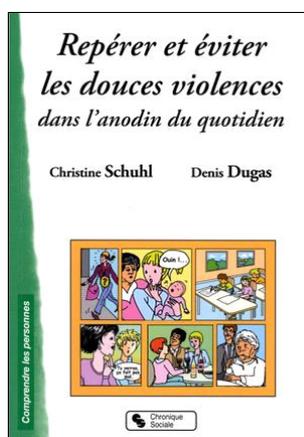
<http://douceviolence.free.fr/>

Repérer et éviter les douces violences :

Christine Schuhl

Vivre en crèche : Christine Schuhl

C'est pour ton bien : Alice Müller



Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, d'Ormes et de Saint Jean de la Ruelle.

# LE LAVAGE DE NEZ

## Le désencombrement rhino pharyngé (DRP)

Le nourrisson, jusqu'à cinq-six mois, privilégie la respiration nasale parce qu'elle lui facilite la prise en toute sécurité des biberons ou du sein. Lorsqu'il a le nez bouché, il présentera des difficultés à téter et donc à s'alimenter. Il choisira de respirer plutôt que de s'alimenter.

Il est donc indispensable de lui nettoyer le nez avant chaque biberon et avant le coucher.

Pour nettoyer le nez d'un nourrisson il n'est pas nécessaire d'utiliser un appareil à haute pression ni de grande quantité de liquide, parce que la muqueuse nasale des nourrissons est naturellement fragile. Cette fragilité est encore accentuée dans le cas des affections virales. En effet, l'injection dans les narines des nourrissons d'une grande quantité de liquide plusieurs fois par jour, quelque soit la technique préconisée, ne réalise qu'une inondation de l'oro-pharynx des bébés parfois risquée et une consommation très importante des produits.

Le DRP doit être pratiqué avec parcimonie et en utilisant une quantité de liquide

raisonnable. Il peut suffire de quelques gouttes dans chaque narine afin de diluer et humidifier les sécrétions.

Pour avoir la meilleure participation possible, expliquez à l'enfant ce que vous allez lui faire avant et pendant le lavage du nez.

Pour bien nettoyer le nez et ne pas blesser l'enfant, s'installer confortablement avec le petit.

La position la plus sécurisante pour l'enfant, quel que soit son âge, est de l'asseoir sur vous son dos contre votre ventre. D'une main vous lui maintenez la tête et de l'autre vous lui injectez une petite quantité de sérum dans une narine. Essayez délicatement les sécrétions et recommencer dans l'autre narine. Rassurez-le pendant l'opération et félicitez-le de sa participation.

Répéter ces gestes aussi souvent que vous le jugerez nécessaire afin d'aider au mieux l'enfant à respirer : au réveil, avant les repas, avant le coucher, si vous avez l'impression qu'il respire bruyamment.



*Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, d'Ormes et de Saint Jean de la Ruelle.*

## LE SALAIRE : SALAIRE DE BASE ET CONGES PAYES

	Mensualisation sur une année complète	Mensualisation sur une année incomplète
<b>Accueil annuel</b>	Sur 52 semaines (dont 47 d'accueil et 5 de congés payés) L'assistant maternel et les parents prennent leurs congés en même temps	Sur 46 semaines d'accueil ou moins (lorsque les parents programment plus de 5 semaines d'absence de l'enfant ou de l'assistant maternel sur les 12 mois)
<b>Accueil hebdomadaire</b>	Détermination du nombre d'heures d'accueil par semaine d'accueil (hebdo) chaque semaine au-delà du nombre d'heures fixé sont à régler en plus du salaire de base à la fin de chaque mois.	Les heures complémentaires ou majorées (>46heures hebdo) chaque semaine au-delà du nombre d'heures fixé sont à régler en plus du salaire de base à la fin de chaque mois.
<b>Base de calcul</b>	Salaire calculé sur 12 mois à compter de la date d'embauche. Une nouvelle mensualisation sera calculée si besoin à l'issue des 12 mois ou à la signature d'un avenant.	Salaire calculé sur 12 mois à compter de la date d'embauche. Une nouvelle mensualisation sera calculée si besoin à l'issue des 12 mois ou à la signature d'un avenant.
<b>Formule</b>	<b>Salaire horaire x nombre d'heures x 52 semaines / 12 mois</b>	<b>Salaire horaire x nombre d'heures x nb semaines d'accueil/12 mois</b>
<b>Versement</b>	Identique tous les mois sauf majoration ou minoration justifiée. Attention pour que le salaire soit maintenu au moment de la prise des congés payés, ceux-ci doivent avoir été préalablement acquis, notamment la première année.	Identique tous les mois y compris lorsque le mois comporte des semaines d'absence programmées ou non, sauf majoration ou minoration justifiée. Les congés payés s'ajoutent au salaire de base.
<b>Minoration du salaire mensuel de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence du salarié non rémunérée (maladie ou si OK de l'employeur : congé sans solde, convenance personnelle, ...)</li> <li>- Absence justifiée par certificat médical de l'enfant accueilli (dans certaines limites)</li> <li>- Congés payés non acquis (la 1<sup>ère</sup> année ou en cas d'absence du salarié les années suivantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence du salarié non rémunérée (maladie ou si OK de l'employeur : congé sans solde, convenance personnelle non prévue à la signature du contrat, ...)</li> <li>- Absence justifiée par certificat médical de l'enfant accueilli (dans certaines limites)</li> </ul>
<b>Congés Payés</b>	Inclus sous réserve de leur acquisition. Si des congés sont pris avant la période de référence, le salaire de base sera déduit de la somme correspondant à l'absence.	A ajouter au salaire de base après calcul au 31 mai de chaque année. Paiement selon modalités prévues au contrat.

Source : <http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/-assistants-maternels-.html>

# LA VIE DU RELAIS

## RÉUNION SUR LA BRONCHIOLITE

Une réunion d'information sur le thème « la bronchiolite : prévention et traitement » a été présentée par le Réseau Respi Loiret en octobre.

La bronchiolite est un virus : le VRS : virus respiratoire syncytial.

Il ne se traite donc pas par antibiotique. La bronchiolite est facilement reconnaissable car les sécrétions rejetées par l'enfant sont blanches.



## PROJECTION DU FILM « BÉBÉS »

Lors des écrans d'idées du mois de Novembre, le film « Bébés » de Thomas BALMES d'après une idée d'Alain CHABAT a été projeté. Il a été suivi d'un débat animé par une psychologue, spécialisée dans la petite enfance, Guylaine LAMBERT.

Sur le thème des droits de l'enfant (droit de jouer, droit de se tromper, droit à la vie citadine, droit à la vie rurale, droit à la différence, ...), ce film et le débat nous a fait réfléchir sur nos pratiques éducatives et fait découvrir d'autres mondes et d'autres pratiques. La mixité du public (assistants maternels, parents, professionnels de la petite enfance, professionnels de santé, spectateur pour le plaisir) a fait toute la richesse du débat.

## SPECTACLE TILIGOLO : LA FERME

Le spectacle de fin d'année a eu pour thème les animaux de la ferme. Les enfants ont découvert les compagnons de Tiligolo, le fermier : Mme Chaussette, Pirouette et Cacahouète, Spider cochon, Coco, Cocotte, Caramel, Praline et Saturnin. Bien d'autres encore qui n'avaient pas de nom.

Les avez-vous reconnus ? Et oui, il s'agissait bien sûr de la Chèvre, le chevreau, le mouton, le cochon, l'oie, la poule, les deux lapereaux et les canetons.

Après 20 minutes de spectacle pendant lesquelles Tiligolo a fait apparaître les animaux, les uns après les autres, les enfants sont entrés dans la ferme et ont côtoyé les animaux de très près.

Tiligolo avait invité quelques enfants à traire la chèvre et à donner le biberon aux bébés animaux.

L'humour et les facéties de Tiligolo ont déclenché de nombreux fous rires dans les deux groupes de spectateurs, petits et grands.





## PROJETS pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014

- > **Groupes de parole** sur des thèmes qui vous préoccupent.  
En soirée, nous nous réunirons au RAM et échangerons sur les différentes pratiques professionnelles, vos interrogations, d'éventuelles difficultés rencontrées au quotidien ou à des moments particuliers de la vie de l'enfant, ....  
Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter l'animatrice et à proposer les thèmes que vous souhaitez aborder : un thème par réunion (exemples non exhaustifs de thèmes : un moment particulier du développement de l'enfant, l'adaptation, la « propreté », l'alimentation, la naissance d'un frère ou d'une sœur, le départ à l'école, les relations avec les familles, l'énergie débordante d'un enfant, ...)
- > **Spectacle de fin d'année (juin et/ou décembre)** préparé et animé par les assistants maternels.  
N'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'animatrice si vous êtes intéressé : aucun thème n'est défini pour l'instant. Votre participation peut se manifester de différentes manières : décors, mise en scène, écriture, ou acteur...
- > **Décoration** de la salle d'accueil du RAM. L'animatrice attend vos propositions de thème. Que vous ayez ou non participé à la décoration sur le thème des animaux de la ferme, vous êtes la (le) bienvenu(e). Il y aura sans doute au moins 4 réunions en soirée, à partir de fin mai 2014. Manifestez-vous par mail ou téléphone !

Quelles que soient les réunions proposées, les jours et horaires seront déterminés en fonction des possibilités des participants.



### Heures d'ouverture du Relais

#### Animations :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h selon planning.

#### Permanences :

Lundi de 13h30 à 17h avec possibilité de rendez-vous en soirée.  
Mercredi de 9h à 12h et vendredi de 12h à 16h

Coordonnées : ram.les.lapinoux@ingre.fr / Tél. 02 38 22 38 89

Adresse : rue de l'école maternelle, les mardis

Adresse : rue du château d'eau - accès parking de la salle des fêtes, pour la musique, les permanences et les rendez-vous.

*L'écho des Relais n°5 - Février 2014 - Directeur de la publication : Le Maire d'Ingré*

*Rédaction : A. Marie Blanvillain - RAM d'Ingré - Conception/Mise en page : Stéphanie Laudat - Service Communication - Tél. 02 38 22 38 75*

*Impression : Imprimerie Art Graphique - Tél. 02 38 43 46 60 - Tirage : 130 Exemplaires*

*Dépôt légal à parution : Mairie d'Ingré - 14 pl. de la Mairie - BP 57031 - 45140 INGRÉ - Site : www.ingre.fr*